



VILLE DE WATTEN

VILLE DE WATTEN
URBANISME

Dossiers déposés avant le 24 septembre 2026

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
---------------	-------------------	---------------	-------------------	-----------------------

DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE

16/09/2026	DP 59647 26 00029	Madame Vanessa HOLLANDER	11 cité Lecras 59143 WATTEN	Changement de fenêtres devant et derrière la maison, changement de place de la porte d'entrée. Mis une fenêtre à la place de l'ancienne porte d'entrée.
01/09/2026	DP 59647 26 00028	Nathan ROZÉ	33 Cité Saint Michel 59143 WATTEN	Remplacement des menuiserie.
13/08/2026	DP 59647 26 00026	Madame Isabelle DEBERRE	6 impasse de l'Ermitage 59143 WATTEN	Construction d'une ossature bois, suivi d'une toiture plate en membrane PVC, finition des murs en bardage imitation bois clair. Fenêtres PVC. Porte d'entrée et de service PVC. Feu à pellets Demande récupération de 10m ² pour aggrandissement.

PERMIS DE CONSTRUIRE

28/07/2026	PC 59647 26 00007	Maxime BOULANGER	12 Rue Coubronne, Le clos de Watten - Lot 8 59143 WATTEN	La construction à réaliser est un RDC + combles perdus. Les murs sont en enduit gratté de ton blanc cassé et modénature en enduit gris clair. La charpente est à 35° formant deux pentes sur la partie habitation. La couverture est constituée d'une tuile terre cuite 10/m ² de type Jura Nova de ton anthracite. Les menuiseries sont en PVC plaxé blanc intérieur et anthracite extérieur, sauf les baies coulissantes et le châssis de la cuisine qui sont en aluminium bi-couleur blanc intérieur et anthracite extérieur. La porte d'entrée et la porte de garage sont en acier bi-couleur blanc intérieur et anthracite extérieur. Les gouttières et descentes sont en aluminium noir, et les sous faces en PVC noir.
------------	-------------------	------------------	--	--

Article R423-6 du Code de l'Urbanisme

Dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la demande ou de la déclaration, et pendant la durée d'instruction de celle-ci, le maire procède à l'affichage en mairie ou à la publication par voie électronique sur le site internet de la commune d'un avis de dépôt de demande de permis ou de déclaration préalable précisant les caractéristiques essentielles du projet.